

# HERA AWARDS FOR FUTURE GENERATIONS



## HERA Award Sustainable Law 2024 Avis du jury

### Avis général du jury

Pour cette troisième édition du HERA Award Sustainable Law, le jury a reçu 6 candidatures, émanant de juristes mais aussi d'architectes. Il tient à souligner le courage de ces dernier·e·s, qui candidatent à ce prix alors qu'ils ne sont pas juristes ; leurs mémoires sont de qualité et apportent une diversité de points de vue. Cependant, le jury encourage les futur·e·s candidat·e·s à mener une analyse suffisamment poussée sur les aspects juridiques et notariaux liés à leur sujet d'étude, quelle que soit leur discipline. Il leur conseille également, dans la mesure du possible, de recourir au *legal design* en illustrant leur travail via des schémas, des visuels... qui permettent de transmettre plus efficacement leur message.

À l'issue de sa délibération, le jury a porté son choix sur deux mémoires engagés pour les droits des générations futures (au sens générique et dans le cas particulier des agriculteur·ice·s), qu'il espère bien voir vulgarisés et diffusés auprès des autorités publiques (UVCW, Région Wallonne), auprès d'associations d'acteurs juridiques (avocats.be, notaire.be, jubel.be) et auprès des instances politiques.

### Lauréate du HERA Award Sustainable Law – Édition 2024

**Juliette Straet** pour son mémoire de master en droit, défendu à la faculté de droit et de criminologie de l'UCLouvain, intitulé *L'accès à la terre en Wallonie : Une mise en pratique des communs pour répondre à la dérégulation du marché foncier agricole.*

Promotrice : Céline Romainville

Le jury a été particulièrement séduit par le mémoire de Juliette Straet, qui réalise une excellente étude comparée de deux outils juridiques, afin de proposer des pistes de solutions (inspirées de la philosophie des communs) à la problématique de l'accès au foncier agricole par les agriculteur·ice·s.

En partenariat avec



# HERA AWARDS FOR FUTURE GENERATIONS

Au-delà de la qualité de l'analyse (systémique et basée sur des sources très récentes) et de la fluidité de la rédaction, le jury a été impressionné par l'engagement de Juliette, qui ne craint pas la remise en question du système actuel, spécifiquement du droit de propriété (sa définition, son utilité, son évolution et sa différence avec le droit d'usage). Les autres atouts de son travail sont : la collaboration avec Terre-en-Vue, dans le cadre d'une clinique juridique ; la prise en compte de la théorie de la gouvernance polycentrique pour analyser l'applicabilité de la solution proposée ; le parallélisme avec les mécanismes juridiques français et écossais régulant la gestion des terres, qui auraient pu être davantage explorés.

En attendant de voir la concrétisation des perspectives présentées dans ce travail, le jury est convaincu que ce mémoire peut dès à présent ouvrir les débats et inspirer les législateurs (en Région Wallonne notamment) et les notaires, en les invitant à penser au-delà du cadre et en imaginant les évolutions possibles de la régulation de l'accès aux terres agricoles.

## Nominé du HERA Award Sustainable Law – Édition 2024

**Matthieu Liénard** pour son mémoire de master en droit, défendu à la faculté de droit et de criminologie de l'UCLouvain, intitulé Protection des générations futures et de l'environnement : une représentation en justice possible et efficace ?

Promoteur : Charles-Hubert Born / Promotrice : Christine Frison

Le jury a beaucoup aimé le mémoire de Matthieu Liénard, dont l'approche méthodologique est originale et dont la thématique – l'intégration des générations futures dans la justice environnementale belge – permet de soulever de grandes questions philosophiques.

Le jury a apprécié l'intérêt porté à la reconnaissance de la personnalité juridique en droit de l'environnement, l'étude peu courante de la responsabilité civile et de l'intérêt supérieur de l'enfant, la mise en évidence du poids de la justice transgénérationnelle ainsi que la comparaison entre les niveaux belge et européen. Dans le cas d'une éventuelle poursuite des recherches, le jury estime qu'il pourrait être intéressant de compléter la liste des différents acteurs et droits invocables par une analyse plus approfondie des affaires « Climat » et « Urgenda », des relations entre pouvoirs judiciaire et législatif, mais aussi du lien avec les droits de la troisième génération (droits collectifs).

Le jury a souhaité mettre ce travail en lumière, car la prise en compte des intérêts des générations futures dans les décisions juridiques est un enjeu majeur sur lequel il faut avancer et que ce mémoire constitue une belle source d'inspiration pour les juristes, notamment dans le cadre de plaidoiries dans des affaires impliquant la défense de l'environnement et les générations futures.

En partenariat avec

